

ANNEXE 7

COMPTABILITE D'ANALYSE DES COUTS (CAC)

APPENDICE 1	Principes généraux et nouveautés
APPENDICE 2	Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts »
APPENDICE 3	Précisions concernant les travaux CAC
APPENDICE 4	Ressources et contacts utiles

APPENDICE 1

Principes généraux et nouveautés

CADRE GENERAL

La comptabilité d'analyse des coûts (CAC) relève d'une prescription organique et réglementaire (art. 27 de la LOLF ; art. 55, 153 et 165 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Dans le cadre des PAP, elle permet de présenter au Parlement les crédits prévisionnels complets des programmes et des actions de politique publique, en intégrant, aux crédits ventilés par action et par programme, la part des crédits indirects liés au soutien et/ou aux services polyvalents.

LES PRINCIPES D'ELABORATION

Transversale à la structure budgétaire des programmes, la CAC n'a toutefois pas vocation à modifier les maquettes budgétaires. A cet égard, son modèle tient compte des choix opérés en matière de répartition des crédits entre programmes et actions de politique publique, et exclut de ses schémas de déversement :

- toute ventilation entre actions de politique publique, affectant les choix de construction budgétaire ;
- tout déversement entre actions de soutien ou effet de cascade, nuisant à la sincérité de l'exercice ;
- tout déversement réciproque, source d'opacité.

I. La procédure CAC dans Chorus applicable au budget général

Le traitement des opérations relatives au budget général (paramétrage des déversements et calcul du montant des crédits complets) s'effectue dans CHORUS.

Les données sont automatiquement échangées (interfaces) entre les applications FARANDOLE (outil de consolidation budgétaire) et CHORUS :

- les flux entrants (FEN) dans CHORUS actualisent les données de base : référentiel MPA (mission/programmes/actions) et assiettes de calcul, utiles à la tenue de la CAC dans CHORUS ;
- les flux sortants (FSO) de CHORUS alimentent les éléments de ventilation dans les tableaux du volet d'« analyse des coûts » de l'application FARANDOLE, le jour suivant les opérations résultant de l'exécution de la version finale du gestionnaire (VTF) dans CHORUS selon la procédure de validation précisée en appendice 3.

Les commentaires sont à saisir manuellement par les ministères dans l'outil budgétaire FARANDOLE et devront donc faire l'objet d'une livraison de jetons selon le calendrier figurant en appendice 2.

II. La procédure CAC (hors CHORUS) applicable aux budgets annexes

Ce dispositif concerne les programmes des seuls budgets annexes. A cet effet, le dossier CAC attendu comprend la matrice des déversements, ainsi que les fiches explicatives des déversements correspondant aux opérations de reconstitution des crédits prévisionnels complets pour le PLF 2017.

Les données chiffrées de la CAC ainsi que les commentaires sont à saisir manuellement dans l'application budgétaire FARANDOLE par les responsables des budgets annexes, et devront donc faire l'objet d'une livraison de jetons selon le calendrier figurant en appendice 2-bis.

III. Les acteurs

Trois niveaux d'acteurs sont identifiés :

1. Les gestionnaires CAC des ministères :

Ils sont garants de la modélisation des règles de déversement pour le volet « crédits complets » ; **ils organisent les modalités, contenus et calendrier des échanges à mener au sein de leur ministère en vue de l'établissement du dossier CAC** (fiches explicatives de déversement/tableau des cycles des déversements (TDD)). Ils interagissent ainsi de façon étroite notamment avec les responsables de programme, afin d'échanger sur les hypothèses et paramètres de construction du modèle CAC. Ils entretiennent également un dialogue renforcé avec les CBCM, qu'ils associent, dès la phase de conception, à la compréhension des choix analytiques retenus.

Ils mettent en production le modèle validé, en définissant le paramétrage adapté dans CHORUS, puis en opérant tous les contrôles (conformité, cohérence, etc.) utiles à la validation de leur production.

2. Les départements du contrôle budgétaire ministériel (DCB) :

Ils s'associent à la procédure le plus en amont possible. Ils contribuent ainsi à la validation interne des mises à jour des variables du modèle relatif au calcul des crédits complets et vérifient la conformité des paramétrages CHORUS au regard du dossier CAC fourni par les ministères. **Seuls acteurs du contrôle à livrer les jetons FARANDOLE des lots CAC à la direction du budget**, ils sont localement garants de la cohérence des volets CAC et **agissent comme premiers « valideurs » des résultats de la CAC.**

3. La direction du budget pilote et consolide l'ensemble des travaux :

Les bureaux sectoriels disposent à tout moment des informations tenues dans CHORUS et valident la cohérence des PAP sur l'ensemble des volets présentés par mission à travers la relecture des commentaires. Le bureau de synthèse compétent pilote l'ensemble des travaux et valide la cohérence globale de la comptabilité d'analyse des coûts de l'État.

Chaque acteur doit respecter la procédure de validation mentionnée dans l'appendice 3.

NOUVEAUTÉS

La modification principale au PLF 2017 concerne la **suppression du programme 309** « Entretien des bâtiments de l'État » qui impacte directement les travaux d'élaboration de la CAC. En effet, le programme 309 faisait l'objet, avec le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », de déversements émetteurs anticipés (cf. page suivante), du fait d'un grand nombre de ventilations. Le processus de déversement anticipé ne sera donc maintenu que pour le programme 333.

Pour le reste, la **maquette**, qui avait été largement refondue pour le PLF 2016, est **reconduite pour le PLF 2017**. Pour rappel, cette maquette portait essentiellement les évolutions suivantes :

- suppression du schéma de déversement et de la zone de commentaire associée ;
- repositionnement du volet CAC du PAP au niveau de la mission.

La notice explicative sur les enjeux de la CAC est réintroduite en tête de chaque mission.

Par ailleurs, au niveau du **processus**, les évolutions suivantes, mises en place lors du PLF 2016, sont reconduites :

- mise à disposition d'un jeton Farandole propre à la CAC dans le volet « mission » ;
- l'instauration du seuil de 3 % pour la prise en compte des modifications de crédit par action dans CHORUS (hors action de soutien) est reconduite en LFI 2017. Toute modification de crédits par action (hors soutien) inférieure au seuil de 3 % ne nécessitera pas de ré-exécuter la version finale du gestionnaire (VTF) de la variante ministérielle interne/externe dans CHORUS.

APPENDICE 2

Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts » - Budget général

La finalisation des documents budgétaires implique le respect des dates butoir de chaque étape du calendrier présenté ci-après, ainsi que le respect de la date finale de livraison du lot CAC à la direction du budget, fixée **au plus tard le 14 septembre 2016**.

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Jeudi 16/06/2016	Comité de lancement de la campagne CAC au PLF 2017	
<i>semaine 29</i>	<i>Mise à disposition des référentiels MPA - flux FEN05 (Farandole vers CHORUS)</i>	
<i>semaine 30</i>	<i>Mise à disposition progressive des données budgétaires - flux FEN10 (Farandole vers CHORUS)</i>	
Vendredi 29/07/2016	Envoi par le programme P333 à chaque ministère et à la DB du TDD donnant la répartition des dépenses pour validation	
Vendredi 05/08/2016	Validation des dépenses du programme P333 par chaque ministère	
Vendredi 12/08/2016	Livraison des cycles extérieurs émetteurs dans Chorus du programme P333 pour reprise par les ministères récepteurs	
Mardi 16/08/2016	Livraison par les ministères aux DCB, aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB, du dossier CAC incluant le tableau des déversements (TDD) provisoire	
Vendredi 19/08/2016	Livraison des cycles extérieurs émetteurs dans Chorus par les ministères émetteurs, pour reprise par les ministères récepteurs	
Lundi 22/08/2016	Livraison du tableau des déversements (TDD) définitif	
Mardi 23/08/2016	Exécution par les ministères récepteurs des variantes extérieures sur la version de travail du gestionnaire (VT1) et communication aux DCB et à la DB pour validation en J+2	
Vendredi 26/08/2016	Exécution par les ministères récepteurs des variantes extérieures sur la version finale du gestionnaire (VTF) et validation DB en J+1	
Jeudi 01/09/2016	Exécution par les ministères des variantes internes/externes sur la version de travail du gestionnaire (VT1) et communication aux DCB et à la DB pour validation en J+2	
Mardi 06/09/2016	Exécution par les ministères des variantes internes/externes sur la version finale du gestionnaire (VTF) et validation DB en J+1	
Vendredi 09/09/2016	Livraison des jetons CAC par les ministères aux DCB	Jetons CAC vers DCB
Mercredi 14/09/2016	Livraison des jetons CAC par les DCB aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB	Jetons CAC vers DB
Vendredi 16/09/2016	Finalisation de la CAC du PLF (relecture incluse)	
du Lundi 19/09/2016 au vendredi 23/09/2016	En cas de modifications significatives des crédits, dernière réexécution par les ministères des variantes internes/externes sur la version VTF	

APPENDICE 2 - bis

Calendrier d'élaboration des volets « Analyse des coûts » - Budgets annexes

La finalisation des documents budgétaires implique le respect des dates butoir de chaque étape du calendrier présenté ci-après, ainsi que le respect de la date finale de livraison du lot CAC à la direction du budget, fixée **au plus tard le 7 septembre 2016**.

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Mardi 16/08/2016	Livraison aux DCB, aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB du dossier CAC par les ministères comprenant : - les fiches explicatives des déversements - la matrice des déversements	
Mardi 30/08/2016	Saisie dans Farandole des données et commentaires CAC PAP 2017	
Vendredi 02/09/2016	Livraison des jetons CAC aux DCB	Jetons CAC vers DCB
Mercredi 07/09/2016	Livraison des jetons CAC aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB	Jetons CAC vers DB

APPENDICE 3

Précisions concernant les travaux CAC

Afin de garantir le bon déroulement des travaux CAC pour le PLF 2017, les étapes suivantes sont à respecter :

CONSTITUTION DU DOSSIER CAC

La première phase d'élaboration de la CAC au PAP consiste à concevoir ou actualiser le modèle de reconstitution des crédits complets des programmes et actions de politique publique. Au terme d'un dialogue mené avec les responsables de programme, les travaux de conception aboutissent à la livraison du dossier CAC aux DCB et bureaux sectoriels compétents de la direction du budget.

L'exhaustivité du dossier CAC ministériel est assurée par la production au PAP 2017 des pièces suivantes :

I. Les fiches explicatives des déversements

Les fiches explicatives des déversements, éléments de support, de documentation et d'échange au sein des ministères sont maintenues. **Tout ajustement du modèle, actualisation, suppression ou introduction de règles ou d'objets doit être expressément signalé en rouge dans le document.**

Un modèle de fiche de déversement est disponible dans la partie 10.1 « *Guide de prise en main de la comptabilité d'analyse des coûts dans Chorus de janvier 2016* ». Ce guide est disponible sur Diapason (cf Appendice 4)

II. Le tableau des cycles de déversement ou TDD (pour les productions dans Chorus)

Le tableau des cycles des déversements ou TDD retrace l'ensemble des règles de déversements et modalités de paramétrage nécessaires au calcul de la CAC dans CHORUS. **Tout ajustement des règles exposé dans les fiches explicatives des déversements doit faire l'objet d'une signalisation spécifique en rouge dans le TDD.**

Un modèle de TDD ainsi qu'une fiche technique explicitant sa construction est disponible dans la partie 10.2 « *Guide de prise en main de la comptabilité d'analyse des coûts dans Chorus de janvier 2016* ».

Ce document reprend de préférence les règles de ventilation définies et paramétrées dans CHORUS pour le PLF 2016 en veillant au bon format des codifications et des domaines fonctionnels, ainsi qu'à l'actualisation des montants des déversements extérieurs, etc. Le TDD est renseigné pour les ministères dits « émetteurs » des montants estimés des déversements extérieurs.

Il est par ailleurs accompagné du fichier d'injection des ratios (valorisations définies pour chaque clé de répartition inscrite au modèle) renseigné à date. À ce titre, la valorisation des clés pourra évoluer jusqu'au plus tard le 22 août 2016 pour les besoins des déversements extérieurs, et jusqu'au plus tard le 31 août 2016 pour les besoins des déversements internes/externes.

III. La matrice des déversements (pour les productions hors Chorus)

La matrice des déversements produite sous tableur est maintenue pour les seuls budgets annexes.

PRODUCTION DANS CHORUS

Prérequis à tout travail dans CHORUS, **les ministères doivent s'assurer d'être correctement habilités sur leur périmètre de gestion**. Tout changement de maquette MPA doit se traduire par un ajustement des droits à établir par le correspondant CHORUS Habilitation ministériel (CCH), puis une adaptation du groupe de centres de coûts de gestion.

Les travaux dans CHORUS s'organisent autour :

- **d'opérations de paramétrage** des objets de ventilation structurant les modèles analytiques : clés et règles de gestion. A toutes fins utiles, les éléments de codification par objet sont rappelés ci-après.

Objet	Rappel des principes de codification pour le paramétrage du modèle dans CHORUS (voir également la partie 8 du « Guide de prise en main de la CAC dans CHORUS de janvier 2016 »)
Cycles de déversement	Ensemble de règles de retraitement analytique regroupées selon la nature du déversement : extérieur ou interne/externe Codification commençant par un « P »
Ratios	Une codification lettre fait apparaître la nature de la clé. Codification imposée : % pour clé en pourcentage (et non P), F pour clé financière, E pour clé ETPT ou effectif, S ou M pour les clés surfaces/M2. Les autres lettres signalent une activité.
Groupes de centres de coûts	Syntaxe : « Sigle ministériel »_G17. Exemple pour le MAE : MAE_G17

- **d'opérations d'exécution** des règles de déversements dans les versions CHORUS indiquées pour le PLF, en respectant deux étapes : les déversements extérieurs précédant les déversements internes-externes.
- **du respect du cadencement strict des opérations** : le caractère transversal de la CAC dans CHORUS induit **une interdépendance permanente entre les productions ministérielles**. Toute action d'un ministère dans l'application, impactant l'ensemble du dispositif, doit être coordonnée et synchronisée avec les calendriers des ministères impactés sous peine de blocage du processus global.
- **du respect de processus de validation**, mis en place lors de l'exercice RAP 2014 et présenté dans la partie 10.3 du « Guide de prise en main de la comptabilité d'analyse des coûts dans Chorus de janvier 2016 ».

Points d'attention sur les déversements extérieurs

⇒ Cas des programmes 309 et 333

Le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » regroupait les crédits d'entretien lourd de l'Etat qui étaient ventilés ensuite dans les actions « soutien » des différents programmes pour reconstituer les crédits complets dans le cadre de la CAC.

Il est supprimé à partir du PLF 2017. Les crédits qui y figuraient seront affectés au CAS 723 « gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le programme 333 « Fonctionnement des DDI et dépenses immobilières des services déconcentrés » créé en rattachement à la mission « Direction de l'action du gouvernement » et

inscrit dans le périmètre ministériel des services du Premier ministre (SPM), mutualise depuis le PLF 2011, une partie des moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Par conséquent, il dessert un certain nombre de programmes de politique publique. Son traitement en analyse des coûts, comme tout programme de soutien, permet de préciser la contribution aux différentes politiques publiques exécutées par les directions départementales interministérielles.

Les SPM communiquent, notamment au travers du TDD, les montants et les éléments méthodologiques utiles aux ministères bénéficiaires de la mutualisation **au plus tard le 29 juillet 2016** (selon le calendrier en appendice 2).

RESTITUTION DANS FARANDOLE

I. Données Chiffrées

Aucune saisie manuelle de données chiffrées n'est nécessaire pour les programmes du budget général (interface CHORUS-FARANDOLE sur la base de la version finale (VTF) du gestionnaire).

L'histogramme est produit également automatiquement dans l'application FARANDOLE sur la base des données chiffrées incrémentées dans les tableaux de FARANDOLE, que ceux-ci soient remplis manuellement (budgets annexes) ou automatiquement (budget général).

II. Commentaires

Comme au PLF 2016, deux zones de commentaires sont à rédiger (sur une page) :

1. Synthèse des résultats

Cette partie se situe sous l'histogramme et les tableaux. Elle a pour objectif de présenter les résultats obtenus grâce la CAC.

Il s'agit d'insister plus particulièrement sur l'apport de la CAC, c'est-à-dire sur les principaux déversements contributeurs au calcul des crédits complets comme les déversements des actions/programmes soutien. Il convient de préciser les principaux programmes et actions contributeurs ainsi que les principaux programmes et actions bénéficiaires avec indication des montants et/ou pourcentages, et éventuellement les motifs justifiant ces déversements.

Ces commentaires doivent être synthétiques et occuper au maximum une demi-page.

2. Commentaires méthodologiques

Cette partie se situe après la synthèse des résultats.

Tout d'abord, les commentaires doivent indiquer **la méthodologie utilisée au PLF 2017 et justifier des éventuels changements par rapport au PLF 2016.**

Ensuite, cette partie doit **détailler les clés et les modalités appliquées pour calculer les principaux déversements mentionnés dans la synthèse des résultats.**

APPENDICE 4

Ressources et contacts utiles

RESSOURCES

Guide CAC-CHORUS : « Guide de prise en main de la comptabilité d'analyse des coûts dans CHORUS de janvier 2016 » offrant un contenu détaillé des opérations à mener dans l'outil. Celui-ci est disponible sur le site DIAPASON, Rubrique « METIER » puis menu « CAC » à l'adresse « <https://CHORUS-diapason.finances.ader.gouv.fr/diapason> ».

Guide de saisie de la CAC dans Farandole : les modalités de saisie des éléments de commentaires, et de livraison des jetons sont relayées dans un guide ad-hoc, disponible sur la page d'accueil de l'application FARANDOLE.

CONTACTS

DB : Bureaux sectoriels	cf. liste de rattachement des programmes (guide opérationnel)	Suivi et contrôle de cohérence globale des PAP Validation dans Farandole du lot CAC
Bureau de synthèse 2PERF	Augustin de Vregille (chargé de mission) augustin.de-vregille@finances.gouv.fr 01 53 18 65 30 Véronique Fouque (cheffe de bureau) veronique.fouque@finances.gouv.fr 01 53 18 71 17	Pilotage général des travaux Accompagnement des ministères et des DCB Appui aux bureaux sectoriels de la DB Arbitrages
AIFE Délégation aux Transformations Ministérielles	Laurent PORTEFAIX Laurent.PORTEFAIX@finances.gouv.fr	Assistance auprès de la DB